

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers	L'an deux mille seize
En exercice	15 le 02 novembre à 20 h 00
Présents	15 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants	15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
	Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2016
	Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Patrice RUBAUD, Éric SCHWARTZ, Mmes Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Jocelyne MARTHINET, Véronique NOWACZYK, Annie PANEL, Suzanne PERREON, Élyane THOMAS.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Valérie CAULE

1/ Approbation du compte rendu du conseil du 05 octobre 2016

Le compte rendu de la séance du 05 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2/ Travaux de sécurisation école : demande de subvention au Fonds Interministériel de prévention de la délinquance

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la lettre de la Préfecture annonçant que dans le cadre du dispositif de sécurisation des écoles et établissements scolaires, un abondement exceptionnel des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance de 50 millions d'euros étalé sur deux ans a été décidé. C'est pourquoi, monsieur le Maire présente les deux devis que nous détenons à ce jour :

- L'un ayant pour objet la pose de grilles de défenses sur les grandes fenêtres, côté rue, au rez-de-chaussée, très accessibles
 - o Montant HT : 1 927,00 €
- Le second devis pour mise en place d'un dispositif d'alarme pour intrusion
 - o Montant HT : 4 201,80 €.

Monsieur le Maire demande :

- l'accord des conseillers municipaux afin de solliciter les services de l'État pour l'obtention d'une subvention dans le cadre des travaux de sécurisation,
- l'autorisation de constituer le dossier ; les demandes devant être déposées avant le 30 janvier 2017.

Par ailleurs, il tient à préciser la nécessité d'effectuer ces travaux urgemment compte tenu de la configuration de notre établissement scolaire. En effet, il est tout à fait aisé de pénétrer à l'intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** monsieur le Maire à constituer et à déposer un dossier pour les travaux de sécurisation de notre école, conformément au descriptif établi par les services de l'État
- **SOLLICITE** les services de l'État afin d'obtenir une aide financière permettant la réalisation des travaux de sécurisation, après validation de notre projet.

Les devis seront validés après acceptation du dossier auprès des services de la Préfecture.

3/ Investissements à venir : contrat avec la Région (contrat Ambition Région – Plan en faveur de la Ruralité) avec l'État (contrat de Ruralité)

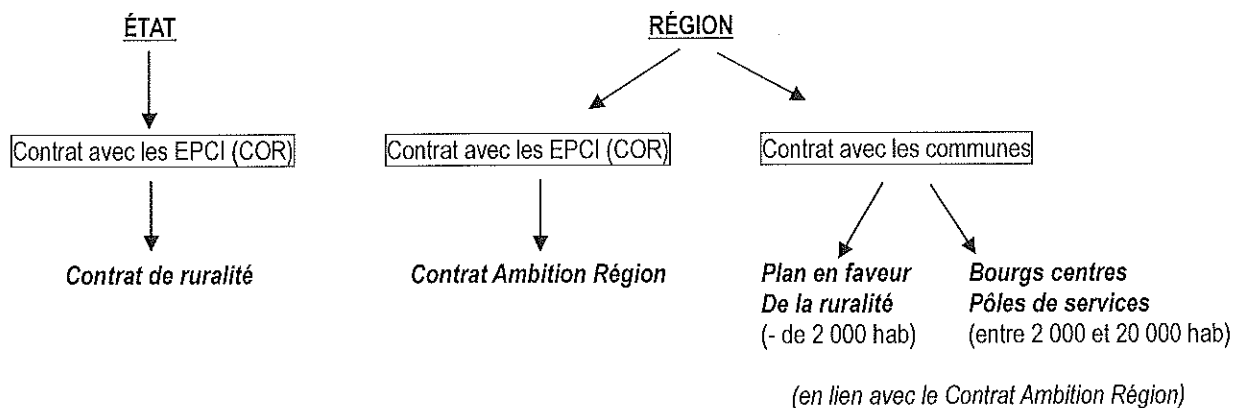
Halles de la mairie : l'architecte doit réaliser des sondages au niveau du sol. Par ailleurs, le conseil régional a attribué une aide de 51 383,00 € pour l'aménagement de halles place de la mairie.

Il a été présenté les nouveaux dispositifs de financement de la Région et de l'État. Il existe à présent un « Contrat Ambition » entre la Région et la COR et le Plan en faveur de la ruralité pour les communes de moins de 2 000 habitants.

- Contrat de ruralité : contrat entre l'État et COR
- Contrat Ambition Région : Contrat entre la Région et COR



- Plan en faveur de la ruralité : Contrat entre la Région et les communes de moins de 2 000 habitants (en lien avec le Contrat Ambition Région)
- Bourgs centres et pôles de services : Contrat entre la Région et les communes entre 2 000 et 20 000 habitants (en lien avec le Contrat Ambition Région)



Ces contrats de ruralité sont signés entre la COR et la Région. Les prochains projets tels que la réhabilitation du terrain de football (Contrat Ambition Région / COR) et le projet de cheminement piétonnier entre le centre bourg et le collège, le long de la RD 385 (Plan en faveur de la ruralité –Région-) seront en partie financés par ces contrats.

4/ Droit de préemption urbain

Vente Romagny / Gamet.....	Parcelle AL 62 « Les Arnauds du Haut »	Montant : 102 500,00 €
Vente SCI La Joanna / Pinard.....	Parcelle AC 110 « Le Bourg »	Montant : 95 000,00 €
Vente Mazarian / Bioud.....	Parcelles AM 422 et 423 « Panissière »	Montant : 170 000,00 €

↳ Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les biens susmentionnés.

Pour la parcelle AC 110 : il a été demandé une autorisation de cheminement piétonnier dans la ruelle qui longe le bâtiment de la mairie pour y accéder. Aucune objection, le conseil émet un avis favorable autorisant le passage.

5/ COR : 2 délibérations

Objet : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN - FORMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
 Vu les dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT ;
 Vu le Schéma de mutualisation adopté par la Communauté le 14 décembre 2015 ;
 Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté en date du 29 février 2016 ;
 Vu l'avis du Comité Technique de la Commune de Lamure-sur-Azergues en date du 18 octobre 2016 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le schéma de mutualisation adopté par les Communes membres et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, a acté la mise en place d'un service commun « Formation » avec une adhésion facultative.

Il fait part au Conseil Municipal de la convention d'adhésion au service commun – Formation formalisant les conditions et les modalités pratiques d'intervention ainsi que les conditions financières dudit service.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de confier à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien la gestion d'un service commun Formation tel que prévu dans le schéma de mutualisation
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Objet : Groupement de commandes pour l'achat de panneaux de signalisation avec la COR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal notre intention d'adhérer au Groupement de commandes de panneaux de signalisation comme évoqué en séance de conseil du 05 octobre 2016.

En effet, au préalable, nous devons nous positionner sur l'adhésion à ce groupement d'achat en retournant signée la présentation du projet. Après accord à l'unanimité du conseil municipal sur l'adhésion au groupement d'achat, il demande au conseil municipal d'adopter la convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTE** la convention relative au groupement de commandes pour l'achat de panneaux de signalisation avec la COR
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention.

6/ Point financier

La subvention relative au produit des amendes de police est de 9 844 € (travaux relatifs à l'aménagement du parking aux abords du marché). Cette somme permet de financer ces travaux à hauteur de 53,88 %.

Nous sommes dans l'attente d'un chiffrage pour les travaux de stationnement en prévision vers le Monument aux Morts.

Situation financière au 28 octobre :

- Solde en cours fonctionnement
Solde charges597 240,83 €
Solde produits.....683 894,12 €
Solde en cours.....86 653,29 €

- Solde en cours d'investissement
Solde charges.....529 615,29 €
Solde produits.....279 511,04 €
Solde en cours.....250 104,25 €

7/ Devis

SOLMARK : Retraçage terrain volley et badminton – montant HT1 999,00 €

Remplacement des radiateurs existants dans les 6 appartements de la Gendarmerie :

- Bioud Elec21 437,46 € HT
- Palluault (radiateurs à inertie).....15 869,14 € HT
- Ou radiateurs à fluide caloporteur15 981,44 € HT

↳ **Le conseil municipal ne valide pas le devis pour l'instant.**

8/ Questions et informations diverses

- a) Classes en 7 : Ils adresseront une demande de subvention au titre du budget 2017. En effet, le résultat déficitaire du bal ne leur permet pas de rentrer dans leurs frais.
- b) À ce jour, 2 088 communes sont dotées du dispositif de recueil (DR) pour l'instruction des passeports biométriques. Ce dispositif est étendu à la mise en œuvre des cartes nationales d'identité à compter de mars 2017.
- c) La progression moyenne de la taxe foncière, entre 2010 et 2015, dans le Rhône et la Métropole est de + 16,63 %. Pour la commune de Lamure-sur-Azergues, la progression s'étend entre 2 et 15 % (évolution la plus faible).



- d) Remerciements du maire pour les membres du conseil municipal qui ont participé au train des Élus afin de soutenir la ligne SNCF. Monsieur le Maire présente le reportage diffusé sur France 3 bourgogne.
- e) Recensement de la population

Objet : Recrutement et Rémunération d'agents recenseurs



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les opérations de recensement de la population auront lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- Création de deux emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires (délibération n° 2016-62 du 05 octobre 2016) ;
- Rémunération sur la base d'un SMIC mensuel calculé et proratisé sur 35 jours, soit une rémunération brute de 1 711,06 € par agent.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.


Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ**

- **PROCÈDE** au recrutement de deux agents recenseurs selon les modalités susmentionnées et fixées par délibération du 05 octobre 2016.
 - **FIXE** la rémunération sur la base d'un SMIC mensuel calculé et proratisé sur 35 jours, soit une rémunération brute de 1 711,06 € par agent.
- f) Jeudi 03 novembre 2016 : journée des retraités.
- g) Cérémonie du 11 novembre : à 11 heures (prévoir la gerbe et le vin d'honneur).
- h) Réunion le 15 novembre 2016 à 18 h 30 pour préparer la manifestation du 8 décembre. La réunion adjoints / conseillers délégués du 14 novembre est reportée au 17 novembre 2016 à 18 h 00.
- i) Course Rhône Orientation le 27 novembre 2016.
- j) Projet de jumelage : Éric SCHWARTZ a rencontré le Bourgmestre de la ville de Herbeumont en Belgique. Il s'agit d'une commune de 1 600 habitants. Attendre la décision de leur conseil municipal.
- k) Dates des prochains conseils municipaux :
-  07/12/2016 : 20 h 30
 -  04/01/2017 : 20 h 30

Séance levée à 22 h 01.

Le secrétaire de séance,

Valérie CAULE



Le Maire,

Bernard ROSSIER

